**BAREME DES HONORAIRES AU 1er janvier 2024**

**Honoraires d’agences Toutes Taxes comprises (TVA : 20 %) à la charge du vendeur (Tarifs Maximum)** :

Vente Appartement, Terrain, Villa, Maison : TTC Vente Pas de Porte, Fonds de Commerce, droit au bail H.T

. Jusqu’à 55.000 euros (forfait)..…………………………. 5.000 € . Jusqu’à 300.000 €……. ………………………………………… 12 % T.T.C

. Au-delà de 55.000 € et jusqu'à 75.000 € ..……………..... 8,5 % . Au-delà de 300.000 € et jusqu’à 500.000 €…………. 8,4 %. T.T.C

. Au delà de 75.000 € et jusqu'à 100.000 € ....................... 7.5 % . Au-delà de 500.000 €…………………………6 % T.T.C

. Au delà de 100.000 € et jusqu'à 150.000 €.......................6.5 %

. Au delà de 150.000 € et jusqu'à 200.000 €.......................5.5 %

. Au delà de 200.000 € et jusqu'à 350.000 €.....................5 %

. Au delà de 350.000 € ......................................................4,5 %

Vente Garage, parking : Forfait.......…………………….. 2 000 €.

**LOCATION A L’ANNEE MEUBLEE OU NON MEUBLEE : LOCATION BOUTIQUES POUR UNE DUREE DE 23 MOIS :**

. Gestion : 8,4 % TTC (TVA : 20 %) du loyer. 10 % TTC (TVA : 20 %) du loyer annuel

. Gestion : 8 % TTC (TVA : 20 %) du loyer et charges (secteur de DEAUVILLE).

. Honoraires d’entremise et de négociation : **LOCATION GARAGE :**

Offert 10 % TTC (TVA : 20 %) du loyer annuel

. Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8 € TTC (TVA : 20%) le m² à la charge du propriétaire **BAIL COMMERCIAL :**

8 € TTC (TVA : 20%) le m² à la charge du locataire 3-6-9 ans : 10 % du loyer annuel TTC (TVA : 20 %)

. Honoraires de réalisation de l’état des lieux d’entrée :

3 € TTC (TVA : 20%) le m² à la charge du propriétaire

3 € TTC (TVA : 20%) le m² à la charge du locataire

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l’agence ayant reçu le mandat initial.***

La délivrance d’une note est obligatoire.